



MANDAT DE VENTE AVEC FAUSSE SIGNATURE

Par **pascal mortz**, le **21/12/2011** à **10:55**

Bonjour

Dans le cadre de l'établissement d'un mandat de vente sur un bien en indivision, mon ex épouse a établi ce document avec une agence en contrefaisant ma signature, donc bien entendu sans m'en tenir informé.

Quel est mon recours ? Cet acte constitue t'il un délit ?
cordialement

Par **Claralea**, le **22/12/2011** à **00:08**

Bonsoir, vous contactez l'agence et vous leur dites que le mandat de vente est nul, que vous ne l'avez jamais signé et que c'est votre femme qui a fait un faux. A eux de se retourner contre elle ensuite, et à vous de voir si c'est ce que vous voulez

Par **pascal mortz**, le **22/12/2011** à **06:53**

merci de votre réponse.
cordialement